

RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 40083  
Numéro SIREN : 422 961 755  
Nom ou dénomination : 2 M PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 84

**2M PROMOTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 7 317 030 euros**  
**Siège social : 5 rue Gaston Pretot, 25200 MONTBELIARD**  
**422 961 755 RCS BELFORT**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DU PRÉSIDENT**  
**DU 25 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un  
Le vingt-cinq octobre à neuf heures

Monsieur Didier MENNECHET, demeurant 17 Chemin des Clergés, 74200 THONON LES BAINS

agissant en qualité de Président de la société 2M PROMOTION sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

Madame Brigitte MENNECHET  
Né à CHATENOIS (88170) le 27/01/1957  
De nationalité française  
Demeurant 17 chemin des Clergés , 74200 THONON LES BAINS.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Brigitte MENNECHET disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Brigitte MENNECHET aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Brigitte MENNECHET ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Brigitte MENNECHET percevra une rémunération fixe mensuelle de 656,60 euros, et ce sur douze mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président



Le Directeur Général

